

Ronde de Reynès en Vallespir

Règlement 2026

Article 1 – La participation à la *Ronde de Reynès en Vallespir* le Dimanche 8 Mars 2026 à Reynès et à la randonnée associée implique la totale adhésion au présent règlement. Ces deux courses sont réservées aux 400 premiers inscrits. Pensez à vous inscrire rapidement.

Article 2 – La Ronde de Reynès en Vallespir propose 3 options (départ groupé pour les 2 courses)

■ **La ronde : 14,350 km** - D+ 254 m - Départ 9h30 au village de Reynès – Parcours balisé-signaleurs - 2 postes de ravitaillement complet – 1 point d'eau et 1 ravitaillement renforcé à l'arrivée – Temps limité à 2h30. 14 euros.

■ **La Cinglantane : 5,500 km** – D+118 m - Départ 9h30 au village de Reynès - Parcours balisé - signaleurs - 1 point d'eau et 1 ravitaillement renforcé à l'arrivée – Temps limité à 1h30. 12 euros.

■ **La Randonnée : 9 km** – D +300 m - Départ 9h – Départ et arrivée au Pont de Reynès - Parcours balisé - 1 ravitaillement renforcé à l'arrivée. 12 euros.

Article 3 - Les inscriptions se font en ligne :

<https://www.centre-pyrenees-trail.com/ronde-reynes> jusqu'au samedi 7 mars 2026. **Et sur la place du village le samedi 7 mars de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le Dimanche matin de 7 h à 9 h au village sous réserve des dossards restants ; au Pont de Reynès pour la randonnée.**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut être remboursé pour quelque motif.

Le retrait des dossards se fera le samedi 7 mars de 9h à 12 h et de 14 h à 17 h et le Dimanche matin de 7h à 9 h au village.

Article 4 – Pour les coureurs : **PPS exigé** ou licence validée par la FFA (athlé seulement et Pass J'aime courir). Les participants de moins de 18 ans devront obligatoirement joindre à l'inscription :
- le questionnaire santé rempli sans aucune case « oui » et signé par les parents (dispo sur le site) et a valeur d'autorisation parentale

Article 5 – La sécurité est assurée par l'Association de Protection Civile, un médecin présent ou à défaut joignable, des services municipaux et des signaleurs le long des parcours balisés.

Article 6 – La ronde de Reynès a souscrit une assurance auprès de Groupama. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la compétition ou la randonnée.

Article 7 – Récompenses .

Pour la ronde 14 km : 3 premiers coureurs et coureuses au scratch ainsi que le premier de chaque catégorie.

Pour la Cinglantane 5,5 km : 3 premiers coureurs et coureuses au scratch.

La remise des récompenses se fera après l'arrivée de tous les coureurs.

Article 8 – Animations musicales sur le parcours et ambiance festive au village d'arrivée. Les déguisements sont les bienvenus.

Article 9 – Droit à l'image. Tout coureur inscrit autorise l'organisateur et ses ayants droits à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'événement, sans contre-partie financière sur tout support.